

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23/01/2020	06/02/2020	2020-1002

1. Intitulé du projet

Projet de développement de l'activité de transit et de regroupement de piles et accumulateurs usagés (rub. 2718).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom : _____ Prénom : _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : RECYCLAGE ECOLOGIQUE METAUX ET DECHETS (REMEDI)
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : ZORMAR Didier, Gérant

RCS / SIRET :

8	0	9	9	6	7	4	9	0	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1° a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	ICPE : rub. 2718-1. L'activité est nommément désignée dans l'APC du 18/10/17 (art. 5, tableau "Répartition des déchets dangereux") pour une capacité totale de 7t (15,5t moins les "DEEE" relevant de la rub. 2711 et moins les "Batteries" relevant de la rub. 2710-1) mais cette activité n'est pas reprise dans le tableau de classement. Il s'agit de le mettre en cohérence (art. 3 de l'APC) avec le tab. de l'art. 5 et de solliciter une augmentation de la capacité de regroupement de déchets dangereux de 7 à 29,9t.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

REMEDI est actuellement autorisé à recevoir (transit - regroupement) des batteries au plomb usagées apportées par le producteur initial de ces déchets (rub. 2710-1).
REMEDI est également autorisé à entreposer 2 fûts de 200l de piles et accumulateurs considérés comme déchets dangereux (0,5t).

Le projet consiste à :

- Solliciter l'accueil de batteries au plomb usagées, apportées cette fois par REMEDI ou par des transporteurs déclarés en Préfecture (rub. 2718).
- Solliciter une augmentation de la capacité d'entreposage de piles et autres accumulateurs conditionnés en fûts de 200l : 4 fûts supplémentaires soit 6 fûts au total pour environ qui passerait de 0,5 à 1,4t.

--> voir le détail dans les annexes Sup 1 (Éléments pour actualiser 2 articles de l'APC du 18-10-2017) et Sup 2 (Description du projet dans sa phase d'exploitation).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est double :

1. Comme précisé au § 3, il s'agit de mettre en cohérence le tableau de classement de l'établissement (art. 3 de l'APC du 18/10/17) avec le tab. de l'art. 5 du même arrêté intitulé "Répartition des déchets dangereux".

2. Pour pérenniser son activité, REMED répond à des appels d'offres de marchés publics. Pour l'un d'entre eux, l'entreprise doit pouvoir justifier de l'autorisation d'exploiter une installation de transit et de regroupement de déchets dangereux (rub. 2718-1) notamment pour l'accueil de piles et accumulateurs usagés relevant de cette rubrique, dans des capacités suffisantes (cf. annexe sup1) pour être en mesure d'optimiser au mieux les fréquences d'expédition (environ 2 expéditions par mois en moyenne).

Ce projet ne nécessite pas de construction ni de modifications des installations actuelles (cf. § 4.3.2).

Par ailleurs, il n'y aura pas d'impact nouveau, la société collecte déjà des déchets de piles et de batteries sur son site sous la rubrique 2710-1. Les paragraphes suivants apportent les éléments de description et de justification permettant de démontrer qu'il n'est pas attendu d'inconvénients nouveaux sur le site liés au projet ; REMED a l'expérience et maîtrise déjà le risque lié à l'entreposage de piles et accumulateurs usagés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y a aucun travaux préalable nécessaire.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pour plus de clarté, nous proposons de décrire les différentes opérations en termes d'exploitation dans l'annexe supplémentaire Sup 2.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'a pas été soumis à une procédure administrative d'autorisation.

A notre connaissance et selon la réglementation qui lui est applicable au jour de la rédaction du formulaire (18 au 20-12-19), le projet ne relève pas d'une autre procédure que celle d'une demande d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Cf. détails et justification en annexe Sup 1. (§ 1.2):	29,9 tonnes
Rubrique 2718-1 : Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux	
Piles et accumulateurs usagés : capacité actuelle = 0,5t ; capacité sollicitée = 23,4t	
Autres déchets dangereux : capacité actuelle = 6,5t ; capacité sollicitée = inchangée	
TOTAL : capacité actuelle = 7t ; capacité sollicitée = 29,9t	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

134 Rue Félix Faure 59350 Saint-André-lez-Lille

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 03' 25" 37 Lat. 50° 39' 59" 44

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'établissement n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 et du décret n° 2016-1110 11 août 2016. Cependant, s'agissant d'une ICPE relevant du régime de l'autorisation, elle a initialement fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les ICPE, ayant inclus une étude d'impact.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières ZNIEFF se situent à plus de 5km du site à l'Est du site. Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem et la Znieff de type 1 du Lac du Héron. Cf. annexe supplémentaire Sup 5 "Zones Naturelles d'intérêt Reconnu"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La première réserve naturelle régionale se situe à plus de 5km au Sud Est du site. Il s'agit de la réserve naturelle régionale "Le Héron".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site d'étude est le Pavillon Louis XVI, qui se situe à environ 1.6 km au Sud du site. Le secteur d'étude est relativement distant du site patrimonial remarquable de Lambersart, situé à environ 1.5 km au Sud du site, et de la ZPPAUP de la commune de Lambersart, qui se situe également à environ 1.5km au Sud du site. Cf. annexe supplémentaire Sup 6 "Sensibilité"
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sant-André-lez-Lille est soumise à un PPRN inondation prescrit le 13/02/2001. La commune de Saint-André-lez-Lille se situe dans le champ d'application du TRI de Lille, arrêté le 12 décembre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se trouve dans la zone de répartition des eaux "Nappe des calcaires carbonifères".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. carte, annexe supplémentaire Sup 8.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche du site d'étude est le Pavillon Louis XVI, qui se situe à environ 1.6km au Sud du site. Le site d'étude se situe dans le périmètre de protection de ce site classé. Le site se situe également à proximité de la ZPPAUP de la commune de Lambersart, qui se situe à environ 1.5km au sud du site. Cf. annexe supplémentaire Sup 6 "Sensibilité".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous rappelons ici que nous avons procédé à une évaluation des impacts du projet détaillée au travers de l'annexe Sup 2.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'évaluation des dangers lié au projet est détaillée dans l'annexe Sup 2 (§ 2.2.3) dont voici un extrait de la synthèse : Deux catégories de déchets concernés par le projet sont associées à un potentiel de dangers. Ceux-ci sont identifiés et connus car REMED gère déjà ces déchets sur le site de Saint-André-lez-Lille. Le projet ne sera donc pas à l'origine de dangers nouveaux. L'ensemble des mesures de maîtrise des risques mises en œuvre ou prévues permettent de garantir la bonne prise en compte des dangers inhérents aux batteries au pb et aux piles et accumulateurs contenant du lithium.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'impact du projet lié au transport est détaillé dans l'annexe supplémentaire Sup 2 (§ 2.2.2.5) dont voici un extrait de la synthèse : "Le projet prévoit la réception d'un camion supplémentaire mais ne prévoit aucune augmentation de la fréquence d'expédition des déchets de piles et accumulateurs. Par conséquent, il n'est pas attendu d'augmentation notable du trafic routier en lien avec le projet."
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'impact du projet lié au transport est détaillé dans l'annexe supplémentaire Sup 2 (§ 2.2.2.3) dont voici un extrait de la synthèse : "Le projet ne prévoit pas la mise en œuvre d'une source supplémentaire de bruit ; les pratiques actuelles (gestion des batteries usagées en provenance du producteur initial du déchet -rub. 2710-1 -) permettent de maîtriser les émissions sonores générées par cette activité."

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Consultation sur le site de la DREAL HDF des décisions et avis de l'autorité environnementale en date du 19-12-2019.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement sont listées et détaillées dans l'annexe Sup 2 intitulée "Description du projet dans sa phase d'exploitation et évaluation des impacts et des dangers".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne une augmentation de la capacité d'entreposage de déchets (piles et accumulateurs). Celui-ci est à relativiser car les déchets concernés sont déjà autorisés sur le site et REMED respecte les prescriptions de ses arrêtés préfectoraux associés et les recommandations et bonnes pratiques de la profession.

L'analyse de la sensibilité environnementale n'a pas révélé d'enjeux forts en relation avec les impacts/dangers associés au projet. L'évaluation détaillée en annexe Sup2 (qui prend la forme d'un PAC) n'a pas mis en évidence d'impacts/dangers nouveaux ou significativement accrus du fait du projet. Les mesures (en particulier les MMR) déjà mises en oeuvre ou prescrites pour le site sont adaptées et proportionnées ; elles vont être étendues. Sur la base de l'ensemble de ces éléments, il ne nous apparaît pas nécessaire que notre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- ANNEXE Sup 1 : Éléments pour actualiser 2 articles de l'APC du 18-10-2017 (audec environnement - déc. 2019) --> cf. § 4.2 du Cerfa "Objectifs du projet" ; ANNEXE Sup 2 : Description du projet dans sa phase d'exploitation (§ 4.3.2 du Cerfa) et évaluation des impacts et des dangers (audec environnement - déc. 2019) --> cf. § 4.3.2 du Cerfa "Description sommaire du projet dans sa phase d'exploitation", § 6 "Caractéristiques de l'impact potentiel" et § 6.4 relatifs à la description des mesures de prévention et de protection ; ANNEXE Sup 3 : Fiche technique et commerciale des bacs d'entreposage des batteries au plomb usagées (Sté DOLAV) --> cf. annexe Sup 2 ; ANNEXE Sup 4-1 : Procédure de stockage et conditionnement des piles / batteries contenant du lithium (SCRELEC - 2018) --> cf. § 6.4 relatifs à la description des mesures de prévention et de protection & annexe Sup 2 & ANNEXE Sup 4-2 : Feuille émargement de la dernière formation à la procédure Screlec ; ANNEXE Sup 5 : Carte des "Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu" --> cf. § 5 "Sensibilité environnementale" ; ANNEXE Sup 6 : Carte "Sensibilité" --> cf. § 5 "Sensibilité environnementale" ; ANNEXES Sup 7 : Éléments de gestion actuelle des batteries usagées --> cf. annexe Sup 2 ; ANNEXE Sup 8 : Carte des captages eau potable --> cf. § 5 "Sensibilité environnementale"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-André-lez-Lille

le, 23/01/2020

Didier ZORMAR
Gérant de la SA L REMED

Signature



